



Société canadienne de rhumatologie
Énoncé de position sur les opioïdes chez les patients arthritiques
(en réponse à la ligne directrice sur les opioïdes et la douleur chronique non
cancéreuse publiée dans le *JAMC* le 8 mai)

La douleur est un symptôme commun et souvent grave qui nuit à l'état de santé générale de la plupart des patients atteints de maladies rhumatismales. En réponse à la ligne directrice sur les opioïdes pour la douleur chronique non cancéreuse publiée dans le *Journal de l'Association médicale canadienne* en mai 2017, la Société canadienne de rhumatologie tient à exprimer sa position :

1. La SCR est d'accord en principe avec la ligne directrice sur les opioïdes chez les personnes souffrant de douleurs chroniques non cancéreuses.
2. Les rhumatologues pourraient être les mieux placés pour prendre en charge les patients souffrant de maladies rhumatismales, mais des soins cliniques efficaces requièrent que l'on porte attention à tous les aspects de la santé des patients, ce qui ne peut pas se faire sans la collaboration des autres médecins traitants lorsque des opioïdes sont prescrits pour le traitement de la douleur.
3. Lorsque les opioïdes sont le traitement à privilégier pour un patient arthritique, un médecin, idéalement, le médecin de famille, devrait être désigné comme prescripteur et le rhumatologue peut lui fournir son soutien par écrit en ce qui concerne les opioïdes, dans un esprit de collaboration aux soins cliniques.